

2. Quelle est la somme des propriétés détenues au Canada par des aubains ennemis, et s'en informe-t-on?

3. Dans l'affirmative, qui s'en informe, et en vertu de quelle autorité?

\* *M. Stevens*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toute correspondance échangée entre le ministre du Commerce ou des fonctionnaires quelconques du gouvernement et le Bureau des surintendants des Grains et le Bureau des commissaires des Grains, touchant la réquisition du blé en 1916; et une copie du Décret du Conseil l'autorisant.

\* *M. Stevens*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie du Décret du Conseil autorisant le Bureau des commissaires des Grains à s'enquérir des élévateurs terminis de comté ou publics, du transport, etc., du grain canadien; aussi, copie de toute correspondance et lettres, et tous télégrammes s'y rapportant.

\* *M. Stevens*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie du Décret du Conseil autorisant la vérification des comptes des élévateurs terminis publics; et copie du rapport des vérificateurs.

\* *M. Stevens*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie du Décret du Conseil ordonnant au Bureau des commissaires des Grains de s'enquérir du réquisitionnement du grain canadien, et de tous les règlements et ajustements s'y rapportant.

\* *M. Stevens*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie du Décret du Conseil nommant le Bureau des surintendants des Grains au Canada.

*M. Glass*—Jeudi prochain—RÉSOLUTION—

Résolu,—Que, de l'avis de cette Chambre, l'encouragement donné à l'expansion et au développement de la production du lin à fibre, au Canada, a produit des résultats qui justifient l'étude, la coopération et l'encouragement supplémentaires sérieux du gouvernement, et à ces fins il est désirable:

1. Qu'une station expérimentale et démonstrative moderne devrait être établie dans l'endroit le plus convenablement central de la zone dans laquelle le lin à fibre est cultivé, de façon que les producteurs puissent être conseillés et dirigés dans le sens des méthodes les plus modernes et les plus perfectionnées du rouissage, du tillage et de la préparation générale de la fibre pour la mise en marché.

2. Que les appareils et les outillages mécaniques améliorés étant nécessaires à la moisson économique de la récolte, et à la préparation de la fibre, le gouvernement devrait exercer une surveillance constante pour assurer que les producteurs canadiens pourront être approvisionnés des machineries les plus modernes pour la moisson et le tillage, et conseille quant aux méthodes les plus nouvelles et les meilleures du rouissage.

3. Que dans le but d'assurer la pleine valeur économique au producteur, il est désirable que le gouvernement établisse un système de gradation et d'étalons compatibles autant que possible avec les étalons continentaux, afin que les meilleurs marchés de l'univers soient ouverts à notre excédent exportable.

4. Que les cultivateurs canadiens, poussés par la tension de la guerre et les besoins persistants de l'Empire du chef de la surproduction, ont plus de dix-huit fois augmenté leur acrage de lin à fibre, à une époque où les marchés mondiaux étaient à leur apogée, et ont ainsi produit une source de revenus naturels qui ont fortement accru la valeur de notre richesse agricole, et de plus ont démontré sur les marchés de l'univers que le lin à fibre du Canada est égal en qualité aux meilleurs étalons continentaux, et supérieur à ceux produits en Russie, laquelle produisait jusqu'ici les trois quarts de l'approvisionnement mondial; en conséquence, en vue des résultats obtenus, le gouvernement devrait jalousement sauvegarder les intérêts des producteurs, et prêter tel concours nécessaire au plein développement de la manufacture, des champs aux métiers, de façon à obtenir pour le pays la pleine valeur économique de sa production.